



Maine et Loire

Télétravail : Groupe de Travail à la DDFiP49.

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Le 13 novembre 2020,

Télétravail à la DDFiP de Maine et Loire :

Le compte rendu FO DGFIP49 concernant le Groupe de Travail qui s'est tenu en audioconférence le 13 novembre à 14 heures.

Les représentants **FORCE OUVRIÈRE** étaient deux télétravailleurs, Odile Lambert et Jérémy Chaussepied, un exerçant en **Secteur Public Local** et l'autre en **Filière Fiscale**.

En introduction à cette réunion, la direction locale a parlé d'une dynamique de mise en œuvre du développement du télétravail, d'une évolution rapide due à la situation d'urgence avec un niveau croissant des équipements : **155 demandes nouvelles** dans le département à ce jour pour un taux de télétravailleurs d'environ 15% (130 pers).

Le Matériel :

La direction a fait un point sur le matériel :

- **253 équipements ordinateurs portables** pour les télétravailleurs dans le département, certains en VPN 10 d'autres en VPN 15.
- **26 TINY** sont en cours de préparation à connecter à une box, pas de clé WIFI autorisée pour les postes TINY.

La livraison d'ordinateurs portables se fait de façon ponctuelle. L'arrivée de **17 ordinateurs** est prévue pour la semaine 47 (entre le 16 et le 20 novembre). Pour **FO**, la DGFIP est loin du compte pour satisfaire toutes les demandes.

Les télétravailleurs peuvent avoir un double écran, la demande doit se faire par le biais du chef de service en copie la boîte générique de la logistique. (stock disponible de 140 écrans en direction).

La possibilité d'emporter son fauteuil (voire un autre fauteuil de bonne qualité) est autorisée.

L'impossibilité de mettre une clé USB sur le portable est évoquée : le service informatique a bloqué les ports USB pour raison de sécurité.

A qui sont attribués les ordinateurs et comment ?

La direction précise qu'elle essaye d'équilibrer entre les services et en fonction des métiers. Elle dote aussi l'équipe de renfort. Les agents en santé fragile sont prioritaires.

Les renvois des appels téléphoniques pour les télétravailleurs :

Dans chaque service des tests doivent être faits (par les agents et chefs de service) pour savoir s'il est possible de faire ses renvois. Les « autocom » ne fonctionnent pas tous de la même façon selon les sites d'où la difficulté de savoir où peuvent se faire les renvois.

Me Raimbault-Le-Drenn a parlé de l'évolution prochaine des services téléphoniques «classiques» vers la téléphonie sur IP (Internet Protocole) pour une grande souplesse d'utilisation.

La téléphonie sur IP permet à l'utilisateur de conserver son numéro dans ses déplacements.



L'organisation :

Pour la direction, la consigne est claire : actuellement, les télétravailleurs doivent travailler de 3 à 5 jours (confinement). Un rappel strict a été fait aux chefs de service par la Direction. Il n'y a plus de campagne annuelle, les demandes sont faites au fil de l'eau.

FO a posé la question du renouvellement des conventions : La Direction a répondu « qu'il était impensable qu'on reprenne un ordinateur portable à un télétravailleur au 01 janvier 2021 ».

Cependant aucune consigne précise n'a été donnée, priorité reste à la gestion de la situation urgente actuelle.

M Tourpin a rappelé que le télétravail allait continuer à se développer très fortement à la DG-FiP. Pour la Direction locale, le télétravail et le présentiel sont complémentaires. Elle ne doit pas oublier que certaines tâches ne peuvent être réalisées qu'en présentiel.

Il est à noter que certains télétravailleurs ont des problèmes de déconnexion au travail.

M Tourpin dit avoir communiqué aux chefs de service que les agents en télétravail ne doivent en aucun cas avoir un suivi différent d'un agent en présentiel.

FO a rappelé l'importance du traitement égalitaire entre les agents (en présentiel ou en télétravail).

Des problèmes de communication sont à noter avec les chefs de services.

Une application JIPSY installée sur tous les portables permet des visioconférences ainsi que l'application « Gotomeeting ».

Pour la Direction, la communication entre télétravailleurs et leur service doit être maintenue et de bonne qualité.

Il est prévu un deuxième Groupe de Travail en décembre.

FO DGFIP49 revendique :

- Des micro-portables pour satisfaire **toutes** les demandes de télétravail.
- Une vraie réponse aux demandes des agents : ni télétravail forcé, ni refus de télétravail sur la base du volontariat.
- Que la Direction soit informée des refus des chefs de service, afin que les agents puissent organiser leur éventuel recours.
- Qu'un contact régulier soit effectif avec la hiérarchie, le télétravailleur ne doit pas être isolé ou oublié.
- Le droit à la déconnexion.
- Que le télétravailleur soit doté d'un matériel de qualité adapté : Doubles écrans, fauteuil, souris, etc.
- La prise en charge des frais divers qui seraient engagés par l'agent (installation, Internet, etc...).

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !

BULLETIN D'ADHESION	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	

Bulletin à retourner à Romuald Wiart Cité administrative SIP Angers Est 15 bis rue Dupetit Thouars à Angers